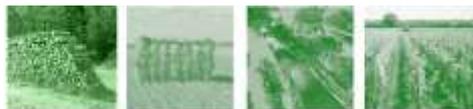


ASFFOR



SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

RAPPORT ANNUEL
Exercice 2021
(extrait)

ASFFOR

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

8 bis rue de Châteaudun - 75009 PARIS

Président

M. Jean-Louis ROUQUETTE

Vice-présidents

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA NONCIATURE

Représenté par Mme Catherine BOUCHARD (Crédit Agricole)

GROUPEMENT FORESTIER DES DOUZE FORÊTS

Représenté par M. Thierry GAIFFE (Fiducial Gérance)

GROUPEMENT FORESTIER DE LA COMPAGNIE DES LANDES

Représenté par M. Gilles SEIGLE et Mme Céline SCEMAMA, représentante suppléante
(Société Forestière de la Caisse des Dépôts)

Administrateurs

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CHATEAU BELGRAVE

Représenté par M. Cyril CARTERON, représentant suppléant (La Française REM)

GROUPEMENT FORESTIER DE BAUFFREMONT

Représenté par M. Frédéric MOUTIER (Société Forestière de la Caisse des Dépôts)

GROUPEMENT FORESTIER DE BEAUSEJOUR

Représenté par M. Patric MOURGERE

et M. Patrice LECUREUIL, représentant suppléant jusqu'au 30/6/2021

GROUPEMENT FORESTIER DE CHESNAIE-PINSONNELLERIE

Représenté par Mme Marie-Hélène LACHAND (Caisse des Dépôts)

GROUPEMENT FORESTIER DES HARCHOLINS

M. Jovan AVRAMOVIC, représentant suppléant (AMUNDI Immobilier)

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE U.G.I.F.O.R.

Représentée par M. Christophe LEBRUN (AXA), représentant permanent

GROUPEMENT FORESTIER FRANCE VALLEY PATRIMOINE

Représenté par M. Arnaud FILHOL et Guillaume TOUSSAINT, représentant suppléant (France Valley)

Société Forestière GROUPAMA

Représenté par M. Eric DONNET et Stéphane LE GOFF, représentant suppléant (Groupama Immobilier)

Secrétaire permanent

M. Michel PITARD

Secrétaire suppléant

M. Frédéric MOUTIER

Contrôleur des comptes

GROUPEMENT FORESTIER FRANCE VALLEY PATRIMOINE

Représenté par M. Arnaud FILHOL (France Valley))

Trésorier

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE UGIFOR

Représentée par M. Christophe LEBRUN (AXA)

Membre d'honneur

M. Gilles de HAUT de SIGY

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis afin de vous présenter l'activité du trente-huitième exercice social de votre association et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

LA CONJONCTURE

L'environnement de l'activité en 2021

1. CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Après la forte récession de l'économie mondiale en 2020 (-3,5%) due à la COVID 19, les politiques économiques et sanitaires déployées ont permis une reprise vigoureuse de l'activité en 2021. La croissance au niveau mondial a ainsi atteint 5,5%.

En zone Euro, la croissance est de l'ordre de 5,2% (après 6,8 % de baisse), avec des disparités : forte reprise en France (7%) et en Italie ou en Espagne (6%), mais moins franche en Allemagne (3,1%).

Du fait des délais nécessaires pour remettre en route les outils de production et d'une logistique désorganisée (fret maritime tout particulièrement), cette forte croissance a conduit à des pénuries de matières premières et de composants à travers le monde.

En France, dans le secteur du bâtiment (secteur clef pour la filière bois), après la chute de 2020 la reprise a été nette ; le nombre de permis de construire atteint 471 000 et retrouve le niveau de 2018/2019. Les réalisations sont toutefois confrontées à hausse, voire à la pénurie, de matières premières.

Au niveau international, avant le déclenchement de la guerre en Ukraine par la Russie dont les répercussions sont déjà lourdes, les prévisions pour 2022 confirmaient le ralentissement de l'activité déjà observé ou attendu à très court terme, avec une moindre croissance et le retour de l'inflation.

2. LA FILIERE FORET-BOIS, TENDANCES 2021 ET PERSPECTIVES 2022

La reprise économique mondiale a entraîné des répercussions très importantes sur la filière forêt-bois en 2021.

En effet, la reprise s'est faite dans un climat de concurrence exacerbée entre les différents acteurs, tant sur les bois ronds que sur les produits transformés. Les principales raisons en sont les suivantes :

- Courant 2020, le prix des sciages a triplé aux Etats-Unis sur fond de désaccord commercial avec le Canada. Ces prix attractifs ont aspiré une grande partie des sciages européens entraînant un manque de bois sur le marché européen.
- Les exportations de grumes, tout particulièrement vers la Chine, sont en forte hausse. Le Chêne est tout particulièrement touché.

Cette situation entraîne des conséquences importantes pour les scieries de Chêne qui ont beaucoup de mal à s'approvisionner en bois. Cela a poussé la FNB à chercher, sous l'égide de FBF, des solutions afin de sécuriser les approvisionnements des entreprises. Les pistes étudiées sont la contractualisation et le recours à des ventes labellisées UE.

Dans ce contexte de forte demande, l'activité des scieries de feuillus et de résineux a été très intense en 2021. Les prix des produits transformés est lui-aussi en très forte hausse. Cela est tout particulièrement vrai pour les scieries résineuses.

Début 2022, la situation perdure, notamment avec le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 entraînant l'arrêt des exportations russes et ukrainiennes vers le reste du Monde.

A. POIDS DE LA FILIERE FORET-BOIS

Malgré un déficit récurrent de l'ordre de 7 milliards d'euros annuel, dont environ 70 % dû au meuble et au papier, la filière possède un atout majeur d'indépendance ; en effet la forêt française fournit une grande partie des volumes de bois employés en France.

La Veille Economique Mutualisée de l'Interprofession FBF précise toutefois les caractéristiques intéressantes de la filière Forêt-Bois :

- Une filière diverse qui crée de la richesse : 25,1 Milliards € de valeur ajoutée, soit 1,09 % du PIB 2020.
- Une filière qui fournit des emplois variés de l'artisanat jusqu'à l'industrie lourde : 394 000 emplois directs, soit 1,39 % de la population active.
- Une filière biosourcée basée sur un socle forestier améliorant l'indépendance nationale, notamment en matière énergétique.
- Une filière qui a une vraie opportunité de développement sur le marché français.

B. PRIX DES BOIS SUR PIED EN FORET

La matière première bois, à l'instar de toutes les matières premières, a bénéficié de la vigoureuse reprise de l'activité en 2021. Les scieries ont déstocké leurs produits finis et se sont trouvées confrontées à une forte demande, d'où une concurrence vive pour reconstituer leurs approvisionnements.

Ainsi le prix moyen des bois est nettement orienté à la hausse en 2021, et se présente de la façon suivante selon les essences :

Feuillus

La demande en Chêne est extrêmement importante, tant en France qu'à l'étranger.

Ces tensions ont entraîné une hausse du prix du chêne de 20% à 30 %. Toutes les qualités sont recherchées, même si la demande est plus importante sur les sciages que sur les merrains. En effet, du fait des gels enregistrés en Europe et des incendies qui ont touché les vignobles californiens, les besoins en tonneau sont moindres.

Le marché du Hêtre pour sa part est toujours en demi-teinte. Seules les belles qualités trouvent preneurs à un prix rémunérateur pour le producteur.

Les prix du Frêne sont plutôt à la hausse, du fait de la demande pour l'export, tout particulièrement pour les plus gros diamètres.

Résineux

Les marchés du résineux connaissent les mêmes tensions que ceux du Chêne. Les industriels sont cependant moins impactés à ce jour que les scieurs de Chêne, car les contrats d'approvisionnements sont plus répandus dans le résineux.

Les cours du Douglas s'envolent avec des hausses de plus de 20% là-aussi. Cette hausse concerne toutes les régions, certains industriels commençant à s'intéresser au massif central et Midi-Pyrénées. Le Douglas est devenu l'essence reine en résineux et son prix dépasse souvent les 100 €/ m³.

Les cours du Sapin dans l'Est sont à nouveau orientés à la hausse du fait de la raréfaction des épicéas. Les cours de ce dernier sont en reprise dans toutes les régions.

Pour sa part, le marché du Pin maritime que ce soit dans le Sud-Ouest ou dans le reste de la France, est orienté à la hausse, même si une légère baisse a été enregistrée en début d'année sur le bois de trituration dans le Sud-Ouest, du fait de la concurrence des épicéas scolytés.

Le prix des résineux semble en 2021 moins lié que par le passé à la situation géographique, sous l'effet des tensions observées.

Bois d'industrie

La succession d'hivers doux maintient la demande en bois de chauffage et bois énergie à un faible niveau et les prix sont stables.

Les bois de trituration à destination de la papeterie restent très demandés pour leur part dans le massif aquitain.

Pour en savoir plus ...

Voir l'**Indicateur 2022 des prix de vente de bois sur pied en forêt privée**, établi par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, en partenariat avec l'ASFFOR et les Experts Forestiers de France (EFF), dans le cadre de l'Observatoire économique de l'interprofession nationale de la filière Bois Forêt.

Le rapport est disponible sur le site de l'ASFFOR : www.asffor-investisseurs.fr

Conclusion

Le marché des bois aura été favorable en 2021 aux producteurs avec de très fortes hausses sur certaines essences, du fait des besoins en augmentation et de la concurrence entre acteurs. Selon les analystes, la situation devait se réguler courant 2022 ; mais le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 et le besoin de matières premières prolongent la tendance haussière même si aucune prévision rationnelle n'est aujourd'hui possible à moyen terme.

C. LE MARCHE DES FORETS

Le marché des biens forestiers est toujours très tendu avec toujours plus d'acheteurs que de vendeurs. La crise économique actuelle encourage les particuliers à investir sur cet actif réel et les institutionnels sont aussi très présents sur le marché ; ainsi les prix poursuivent leur hausse.

Les opérateurs présents sur le marché des forêts publient généralement leurs analyses sur leurs sites et la FNSAFER produit des informations synthétiques.

D. LE MARCHE DU FONCIER AGRICOLE

Les transactions au niveau du foncier agricole sont également actives, avec une accalmie sur les prix et de fortes différences selon les régions et les natures des cultures ; elles font l'objet d'analyses annuelles fin mai à l'initiative de la FNSAFER (www.safer.fr).

3. CONTEXTE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La filière forêt-bois demeure un secteur qui suscite nombre d'attentions, tant pour les différents biens et services qu'elle apporte qu'en regard des enjeux liés au changement climatique ou encore de la séquestration du carbone.

Ainsi, les pouvoirs publics au niveau national et européen, mais également des parlementaires, organisations professionnelles ou autres parties prenantes ont alimenté les sujets d'attention et les débats au niveau de la forêt et plus largement de la filière « forêt-bois ».

Nouvelle stratégie forestière de l'Union Européenne

Après consultation publique, la nouvelle Stratégie Forestière européenne à horizon 2030 a été adoptée par la Commission en juillet 2021. Pour rappel, la stratégie forestière précédente datait de 2013 et avait été évaluée en 2018.

La nouvelle stratégie s'inscrit dans le cadre du Green Deal européen, et se base sur les objectifs de la Stratégie Biodiversité et les objectifs climatiques de l'UE à moyen et long terme.

Les objectifs mettent clairement l'accent sur la dimension environnementale de la stratégie, en insistant sur le développement de la résilience des forêts, et en se donnant pour but de compter davantage de forêts, plus diverses, et en meilleure santé. Et en définitive, d'accroître le puits de carbone européen. Pour autant, et c'est l'un des paradoxes, les usages du bois sont encouragés à travers la promotion de la bio-économie, y compris l'utilisation durable du Bois Energie.

La Commission met en avant :

- La protection, restauration et gestion durable des forêts, notamment pour renforcer la séquestration du carbone grâce à l'amélioration des puits et des stocks, et contribuer ainsi à l'atténuation du changement climatique.
- La garantie de la multifonctionnalité des forêts de l'UE, avec l'ouverture des paiements pour services écosystémiques.
- Sa feuille de route pour faire planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030,

Cette proposition a nourri différents débats y compris entre Ministres de l'Agriculture ; en définitive lors de la session "Agriculture et pêche" de novembre 2021, les Ministres ont salué les travaux de la Commission et reconnu la nécessité d'accroître la contribution des forêts au pacte vert pour l'Europe.

Néanmoins, dans ses conclusions, le Conseil a souligné la nécessité de trouver un équilibre entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques d'une gestion durable des forêts, et a souligné l'importance que revêtent le respect et le maintien de la diversité des forêts et des pratiques de gestion forestière dans les différents États membres et régions. En outre, les États membres ont fait part de leurs doutes quant à l'utilité d'élaborer des plans stratégiques nationaux pour les forêts.

Assises nationales de la forêt et du bois

A quelques mois des échéances électorales majeures en France, les Assises nationales de la forêt et du bois ont été initiées sous la tutelle des ministères de l'Agriculture, de la Transition écologique et de l'Industrie. Espace de dialogue ouvert aux partenaires de la filière et autres parties intéressées, ces Assises ont pour ambition de nourrir la vision la plus large possible de la forêt française et de la filière bois de demain.

Quatre groupes de travail sur les thématiques suivantes :

1. Garantir le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone ;
2. Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts ;
3. Renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif ;
4. Rénover le cadre de concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion des forêts.

Outre les documents de situation et d'analyse, les réunions des groupes ont permis de structurer une réflexion collective sachant que chaque organisme pouvait apporter sa contribution et ses propositions sur la plateforme dédiée.

Ces Assises ont été clôturées début 2022, et la restitution a eu lieu le 16 mars 2022 en présence du ministre de l'Agriculture et des autres Ministres concernés ; la qualité des travaux a été soulignée, puis les Ministres ont présenté une synthèse des Assises, assortie des principales mesures opérationnelles retenues. Le Bilan et l'analyse ainsi présentés ont été partagés par la majorité des acteurs, alors que la mise en œuvre des mesures dépendra des choix politiques du gouvernement de l'été 2022.

Loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021

La loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » a pour objet d'accélérer la transition du modèle français de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire, et son champ d'application est très vaste.

Au niveau de la politique forestière, cette loi fixe une orientation « climat et biodiversité », tant sur le terrain qu'au niveau de la transformation :

- La biodiversité et le stockage du carbone en forêt sont considérés comme des composantes de l'intérêt général des forêts.
- La politique forestière de l'Etat contribue à l'objectif de neutralité carbone.
- L'adaptation des forêts doit être favorisée grâce à une gestion durable, en particulier en utilisant des techniques de diversification ; de migration assistée ou de régénération naturelle.
- Le PNFB doit être révisé dès 2022 en ce sens, afin de prendre en compte la Feuille de route pour l'adaptation des forêts françaises publiée en décembre 2020.
- L'utilisation du bois d'œuvre issu de forêts françaises, et donc majoritairement de feuillus, est promu, de même que sa transformation dans l'Union Européenne. Cette mesure intervient en plein débat sur les exportations de grumes.

A noter également que le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles-CBPS- qui devait disparaître, a été maintenu et renforcé ; il est nécessaire pour présumer de la gestion durable des forêts des propriétaires forestiers de moins de 25ha, qui doivent adhérer à ce code et soumettre un programme de coupes et travaux (CBPS+) à l'approbation du CNPF.

Et enfin, dans le contexte de tensions sur l'export de grumes et les approvisionnements, réapparaît une carte professionnelle pour les exploitants forestiers (qui achètent du bois en vue de sa revente et sans transformation au sein de l'Union européenne).

Plan « France Relance »

La loi de finances pour 2021 a ouvert 200 millions d'euros de crédits pour le secteur forestier avec un Fonds Forêt doté de 150 M€ pour la replantation des forêts et leur adaptation au changement climatique dont l'objectif sur 2 ans est de 50 Millions de plants installés et 45 000 ha reboisés.

Les textes d'accompagnement sont parus au début de l'année 2021 :

- décret n° 2021-54 du 22 janvier 2021 instituant un régime d'aide en faveur du renouvellement forestier dans le cadre du plan de relance de l'économie ;
- arrêté du 12 février 2021 relatif au régime d'aide en faveur du renouvellement forestier dans le cadre du plan de relance de l'économie ;
- instruction technique DGPE/SDFCB/2021-118 du 16 février 2021.

Avenant au contrat stratégique de filière bois (CSFB)

Un nouvel avenant au contrat de filière de 2018 a été signé en avril 2021 dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Bois qui réunissait les responsables professionnels nationaux et régionaux, les Ministres concernés (Agriculture et Alimentation, Logement, Industrie) ; s'est concrétisée une convergence de vues et d'objectifs sur les enjeux de la relance économique nationale auxquels la filière apporte sa contribution :

- Plan de Relance forestier (reconstitution des forêts sinistrées – scolytées- et renouvellement forestier) mais qui exigera de nouveaux systèmes de financement pérennes ;
- RE2020, orientée pour une décarbonation de la construction par seuils à horizon 2030, avec le choix de l'Analyse de Cycle de Vie dynamique des matériaux ;

- Formation professionnelle, véritable levier de la compétitivité d'une filière en progression ; adaptant les compétences des salariés et des chefs d'entreprises ;
- Soutien aux investissements industriels, avec la volonté de relocalisation des productions. Le Fonds Bois III, la labellisation de projets d'investissement dans le cadre des AMI « mixité pour la construction bas carbone » et « produits bois d'ingénierie » doivent y concourir, au moins partiellement.

Autres textes à signaler :

- Article 19 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021
Il a maintenu la majoration à 25 % du taux de la réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription au capital des PME jusqu'au 31 décembre 2022, au lieu de 18 %. Toutefois, cette majoration ne sera applicable en 2022 qu'à compter de la parution d'un décret à cet effet ;
- Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2019 relatif à l'aide exceptionnelle à l'exploitation des peuplements « scolytés ».
Depuis la parution de cet arrêté, la demande d'aide peut porter sur les bois évacués jusqu'au 31 mai 2022, au plus tard ;
- Article 12 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022
Il qualifie notamment de bénéfiques agricoles les revenus qui proviennent des actions réalisées par les propriétaires forestiers qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages. Ceci concerne les paiements pour services environnementaux, y compris les rémunérations versées dans le cadre de projets relevant du label « Bas-Carbone ».

Actions notables début 2022

- **Accord de filière « chêne »**

Cet accord de filière signé en février 2022 a été largement poussé par le ministère de l'Agriculture qui veut favoriser la « souveraineté industrielle » des scieries. Cet accord s'appliquera fortement en forêt publique qui devra majoritairement contractualiser les ventes de chêne ; pour les forêts privées, même si cet accord reste très incitatif, il s'ajoute au label UE.

- **Manifeste 2022 de la filière forêt-bois**

En cette année électorale, la filière Forêt-Bois a publié (février 2022) son Manifeste de la filière forêt-bois ; il rappelle quelques atouts de la filière :

- essentielle à la vitalité économique des territoires avec plus de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 400 000 emplois ;
- indispensable dans la transition écologique que la France va devoir accomplir puisque le bois est le matériau incontournable de la décarbonation de notre économie.

Et met en avant le matériau bois :

- Renouvelable, apprécié des Français et issu d'une ressource dont la production fournit de nombreuses aménités à la population et contribue à enrichir la biodiversité, le matériau bois est indéniablement le matériau de l'avenir.

Ce Manifeste, développe 23 propositions autour de 4 grands objectifs structurants :

- 1 - Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.
- 2 - Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.
- 3 - Renforcer l'attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.
- 4 - Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois.

L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

L'ASFFOR a déployé en 2021 son activité d'organisation professionnelle au service des sociétés, groupements ou fonds investissant dans la forêt ou le foncier agricole, conformément aux orientations et priorités validées par le Conseil d'administration, à savoir :

- Présence dans notre Ecosystème, et représentation des intérêts des membres, avec capacité de proposition ;
- Source d'information sur la filière forêt-bois, le foncier agricole et les supports d'investissement ;
- Veille à caractère professionnel, juridique, fiscal et forestier ; partage de cette information via une plateforme numérique ;
- Promotion des investissements et de leur gestion, bien établie au niveau forestier ;
- Les principales actions en 2021 sont dans le prolongement de ces priorités :
 - * pour les questions forestières : GFI, Forêt et carbone, Gestion et acceptabilité sociétale ;
 - * pour les questions foncières agricoles, principalement les questions d'accès au foncier.

Rappel de l'organisation de l'ASFFOR

En 2021 le fonctionnement s'est poursuivi grâce à la convention tripartite entre l'ASFFOR, la Société Forestière de la Caisse des dépôts et Michel PITARD, qui permet la mise en œuvre des actions décidées par l'ASFFOR et organisé comme suit :

- Secrétaire permanent : poste confié à Michel PITARD, à titre personnel ;
- Secrétaire suppléant : poste confié à Frédéric MOUTIER au titre de la Société Forestière de la CDC, laquelle apporte différents moyens : assistante, comptabilité, bureaux, ...

En outre, les groupes de travail constitués au fil des années avec les membres concernés ont pu poursuivre autant que nécessaire leurs travaux et éclairer le Conseil ; avec en 2021 deux sujets :

- Groupe sur le Label Bas Carbone – Comptabilité et Fiscalité
- Groupe sur le GFI – Règles comptables.

Synthèse de l'activité et des réalisations de l'année 2021 :

Au niveau du fonctionnement interne, le contexte de la crise sanitaire a encore fortement influé sur le déroulement des travaux et réunions de l'Association :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2021 a été organisée en visio-conférence comme le permettent les statuts.

Plusieurs réunions du Bureau comme du Conseil se sont tenues à distance en visio-conférence ; permettant le partage des informations et la présentation des contacts et travaux et la validation des suites prévues.

On peut retenir pour l'année écoulée, deux points marquants suivants :

- L'analyse du cadre comptable du Groupement Forestier d'Investissement, sujet traité par le GT spécifique.t
- Les questions comptables et fiscales du Label Bas Carbone qui a aussi été traité en GT

Par ailleurs, de nombreuses informations ont été transmises aux membres, par voie électronique ou sur la plateforme numérique dédiée, ainsi que de brefs comptes rendus des conseils externes auxquels le Président ou le secrétaire participent.

Au niveau externe, et malgré le contexte sanitaire encore contraint, ayant entraîné la suppression de nombreuses manifestations professionnelles, l'ASFFOR a participé régulièrement aux réunions et échanges avec les parties prenantes de son environnement, essentiellement à travers des réunions en visio-conférence, en particulier :

- France Bois Forêt - FBF – Conseil d'Administration et plusieurs groupes de travail (Gestion et acceptation sociale, carbone, ...),
- Comité Stratégique de Filière Bois,
- Club Carbone Forêt Bois dont l'ASFFOR est l'un des membres fondateurs ; le CCFB animé par I4CE,
- Institut pour le développement Forestier : participation au Comité de Direction de l'institut.

Il convient d'ajouter la participation aux Assises de la Forêt et du Bois qui étaient organisées en visio-conférence, avec contribution possible sur la plateforme du Ministère ; ce fut le cas pour le sujet comptabilité et fiscalité du LBC et l'ASFFOR a eu la satisfaction que ses questionnements et propositions soient retenus lors des conclusions en mars 2022.

Enfin l'ASFFOR a participé à la rédaction de l'indicateur du marché des bois sur pied en forêt privée (convention entre France Bois Forêt et les trois partenaires - Société Forestière de la CDC, EFF et ASFFOR). Cet indicateur constitue désormais l'une des références en matière de prix des bois sur pied en forêt privée.

L'ASFFOR est ainsi restée en 2021 active, présente et informée et toujours à même d'exprimer ses points de vue au sein de son écosystème.

Les principales activités tant internes qu'externes qui renforcent la place de l'ASFFOR au sein de notre écosystème ne sont possibles que grâce à la mobilisation active de chacun des membres et à leur implication aux réunions des groupes de travail ; qu'ils en soient vivement remerciés

